

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPLP et des CAFEP-CAPLP ouverts au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 13 mars 2024 nommant le jury du concours externe du CAPLP, section génie électrique option électrotechnique et énergie, à la session 2024,
- Vu la proposition du président du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Est nommé pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

**Examineur spécialisé**

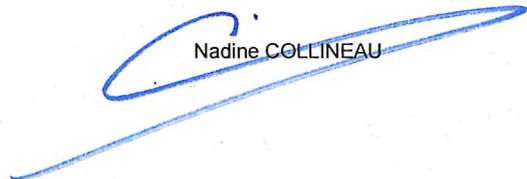
M. Philippe DARCHY  
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de VERSAILLES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 09 avril 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation  
et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

  
Nadine COLLINEAU